



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230203-2023_02_011-DE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2023

2023-02-011 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 46

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER

Absents : 17

Patrick MERCIER, Stéphanie DUPUY, Jean-Pierre ARNAUD, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 14

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Denis SIRDEY, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Gabi HOPER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LIBOURNE - ANNÉE 2023

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la décision 2020/3510 du 04 Novembre 2020 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative à l'attribution des aides financières à la CALI au titre de l'opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en domaine privé de Libourne présentés à la commission de 2020. Cette aide financière est de 50% du montant hors taxe du devis des travaux pour 96 dossiers présentés ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne.

Vu la délibération du 4 Mai 2020 du Conseil Communautaire de la CALI octroyant une participation financière aux propriétaires de logements de Libourne, pour les travaux de mise en conformité des raccordements privatifs au réseau d'assainissement collectif ;

En 2023, la CALI sollicitera le renouvellement de son partenariat financier avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour aider les administrés à réaliser les travaux de mise aux normes de leur installation d'assainissement collectif.

Considérant que la CALI mène une politique sociale visant à accorder des aides aux familles en corrélation avec leurs ressources du foyer ;

La CALI s'engage à poursuivre le dispositif d'aide complémentaire instauré par la ville de Libourne depuis 2009 pour la mise aux normes des branchements d'assainissement. Il pourra se cumuler aux autres aides disponibles dont celles de l'Agence de l'Eau. Son montant sera plafonné à 1000€ par demandeur.

Cette aide est délivrée sur transmission : du rapport de contre-visite de l'installation CONFORME, des factures acquittées et du RIB.

Le quotient familial sera délivré sur demande du propriétaire auprès du service Espace Familles. Il est calculé sur la base de l'avis d'imposition n-1 (n étant l'année des factures acquittées des travaux). Le quotient familial s'applique du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année n.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'approuver le dispositif d'aide selon les modalités suivantes :

Quotient familial (QF)	% d'aide de la CALI sur le territoire de Libourne calculée sur le montant HT des travaux réalisés
QF inférieur ou égal à 457 €	20%
QF supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
QF supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
QF supérieur à 1372 €	Pas d'aide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 07 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230203-2023_02_011-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉE**

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230203-2023_02_012-DE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2023

2023-02-012 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 27/01/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 46

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER

Absents : 17

Patrick MERCIER, Stéphanie DUPUY, Jean-Pierre ARNAUD, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 14

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Denis SIRDEY, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Gabi HOPER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
RÉACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DES COMMUNES DE LIBOURNE, LES BILLAUX ET LALANDE DE POMEROL

Envoyé en préfecture le 07/02/2023 – 2/3

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20230203-2023_02_012-DE



Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'Eau, l'Assainissement, l'Environnement et la Transition écologique,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015, Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif impose la réalisation d'étude de schéma directeur des systèmes d'assainissement aux agglomérations de moins 10 000 Equivalent Habitants,

Vu l'arrêté préfectoral n° SEN/2021/06/30-105 du 10 août 2021 relatif au système d'assainissement de Libourne,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/01/22-009 du 10 août 2021 de mise en demeure pour La CALI de mettre en conformité le système d'assainissement collectif de Libourne au titre de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991,

Vu la délibération n°2020-09-227 du 30 septembre 2020 fixant le calendrier de principe de la mise en conformité du système d'assainissement de Libourne et le programme d'investissements 2021- 2024,

Vu la délibération n°2022-03-063 du conseil communautaire du 24 mars 2022 modifiant les tarifs d'eau et d'assainissement sur Libourne,

Vu la délibération n°2022-03-067 du conseil communautaire du 24 mars 2022 modifiant les tarifs d'eau et d'assainissement sur les Billaux et Lalande de Pomerol

Considérant les dispositions de la loi NOTRe, qui rendent La CALI compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, compétence qu'elle exerce directement sur les communes de Libourne, les Billaux et Lalande de Pomerol,

Considérant que le schéma directeur d'assainissement est un outil de programmation qui permet d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées,

Considérant que le dernier schéma directeur d'assainissement date de 2013 pour Libourne et de 2014 pour le territoire des communes des Billaux et de Lalande de Pomerol,

Il devient obligatoire de les renouveler dès 2023. Cette réactualisation réglementaire permettra à La CALI :

- de poursuivre à Libourne la mise en œuvre de son programme global de mise en conformité du système d'assainissement collectif au titre de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines
- d'établir un nouveau diagnostic du système d'assainissement du territoire des Billaux et de Lalande de Pomerol, prenant en compte la nouvelle station d'épuration mise en service en 2018.

Le schéma directeur d'assainissement consiste à élaborer un programme pluriannuel hiérarchisé d'investissements et d'actions, assorti des moyens nécessaires à une évaluation objective et quantifiée (élimination des eaux claires parasites surchargeant les installations, réduction des quantités d'effluents rejetés en milieu naturel). La finalité est de doter La CALI d'outils de gestion patrimoniale du système d'assainissement. Cette gestion est déjà amorcée et entretenue notamment par les diagnostics permanents engagés depuis le 2nd semestre 2020 par les exploitants des réseaux d'assainissement collectif.

La restitution des nouveaux schémas directeurs d'assainissement des eaux usées de Libourne et de Les Billaux - Lalande de Pomerol est attendue à échéance du 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'établir les plans de financement prévisionnels sur la bases des estimations ci-dessous (HT):

Budget Assainissement Libourne

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant HT	
LOT 1 – Schéma Directeur d'assainissement de Libourne	143 550,00 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	71 775,00 €	50%
		Département de la Gironde	35 887,50 €	25%
		Autofinancement	35 887,50 €	25%
Total	143 550,00 €		143 550,00 €	100%

Budget Assainissement Les Billaux-Lalande de Pomerol :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant HT	
LOT 2 – Schéma Directeur d'assainissement de Les Billaux et Lalande de Pomerol	63 350,00 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	31 675,00 €	50%
		Département de la Gironde	15 837,50 €	25%
		Autofinancement	15 837,50 €	25%
Total	63 350,00 €		63 350,00 €	100%

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé

Fait à Libourne 07 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230203-2023_02_012-DE